

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 12 septembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **23** membres.

19/082/ECSS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES
SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4^{ème} réparti-
tion 2019 - Approbation de conventions - Budget primitif 2019.**

19-34309-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre d'une 4^{ème} répartition ainsi que sur l'approbation de conventions.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou pour l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans ce cadre il est soumis à notre approbation une quatrième répartition d'un montant global de 61 000 Euros dont 37 000 Euros pour des associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées, avec les associations sportives suivantes de notre secteur ainsi que les subventions proposées.

Tiers	Mairie 6ème secteur – 11/12 ^{ème} arrondissements	Euros
119379	Olympique de Marseille Cyclisme 61, boulevard de la Comtesse 13012 Marseille EX013952 Action : Apprendre le vélo aux autistes Date : tout au long de l'année 2019 Budget prévisionnel : 52 300 Euros	6 000
20132	Sporting Club d'Air Bel 462, avenue Mireille Lauze Cité Air Bel 13011 Marseille EX013509 Fonctionnement Nombre de licenciés 465 foot Budget prévisionnel : 323 040 Euros	31 000

ARTICLE 2 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de 61 000 Euros, dont 37 000 Euros pour notre secteur, sera imputée sur le Budget Primitif 2019 – DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**